



Repères 38

Journal des retraités CFDT de l'Isère

Décembre 2016 - n° 35

EDITO

Le dernier trimestre est sous l'emprise des échéances électorales de 2017, primaires à droite, primaires à gauche, primaires chez les écologistes. Seule, l'extrême droite, sûre d'elle-même et de sa présence au second tour des élections présidentielles attend sereinement son heure.

Quelles certitudes gouvernent le monde ? Entre les luttes d'influences, les conflits des chefs, les pressions démagogiques..., comment s'y retrouver et construire un mieux vivre ensemble ? L'actualité surfe sur les effets de mode, les directs à la télé et sur les réseaux avec des petites phrases qui font le buzz, les égoïsmes démultipliés, les corporatismes exacerbés, sans identifier les lames de fond qui bouleversent nos sociétés au point de déconstruire le droit d'asile et le droit du travail.

La société française va-t-elle une nouvelle fois céder aux vieux démons et revenir à ses vieux délices de confrontation en s'en remettant finalement à une femme ou à un homme providentiels et à l'État, censé répondre à tous les problèmes ? Chacun sait que cette conception des rapports sociaux mène à l'impasse. Au contraire, l'avenir réside dans la réussite de relations sociales dynamiques apportant des garanties nouvelles.

C'est notre responsabilité de construire un avenir meilleur, il nous faut plus que jamais réfléchir aux valeurs de base de la CFDT : solidarité, émancipation, indépendance, autonomie, démocratie.

Alors réagissons !

La CFDT, tout comme l'UTR de l'Isère, travaille toujours suivant les valeurs de citoyenneté, de solidarité et de laïcité. Nous, nous voulons présence, communication et négociation. Nous plaidons pour un vivre ensemble et pour la démocratie sociale.

La Commission Exécutive de l'UTR

Formation du nouveau bureau de l'UTR **Structurer une équipe syndicale, à Pinsot, 16 et 17 novembre.**

Nous étions 13 membres du nouveau bureau à suivre cette formation, en vue d'améliorer le fonctionnement du bureau UTR, en mobilisant l'ensemble des militants concernés. Notre objectif : construire un projet de fonctionnement cohérent, efficace, ouvert et utiliser au mieux les ressources, moyens et compétences dont l'équipe dispose.

Nous avons d'abord établi un état des lieux de notre UTR puis un diagnostic de notre fonctionnement en faisant ressortir nos réussites et nos diffi-

cultés.

Nous avons pu établir une liste des améliorations à effectuer. Cela fera l'objet de propositions aux membres du bureau du 8 décembre prochain.

Dans l'ensemble tout le groupe a été très satisfait de l'accueil, de la démarche pédagogique et de la qualité des animateurs. L'équipe en ressort soudée, "regonflée", au clair sur les fonctions de chacun, les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre.

Anne-Marie Hermann
Chantal Duranton

Alep : la honte de notre société

Une énième réunion d'urgence du Conseil de Sécurité de l'ONU s'est achevée sans résultat.

La demande de la France, cette réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies (ONU) s'est tenue ce mercredi 30 novembre à New York sur la situation critique dans la partie Est d'Alep, assiégée par les forces du régime syrien depuis juillet.

Plus de 50 000 personnes ont été déplacées par les combats dans Alep Est ces derniers jours face à l'intensification de l'offensive des forces pro-gouvernementales.

Alep-Est risque de "devenir un gigantesque cimetière" si les combats ne cessent pas et que l'aide humanitaire reste bloquée, a averti Stephen O'Brien responsable des opérations humanitaires de l'ONU.

Une fois de plus, Moscou a bloqué toute décision sur un arrêt des bombardements visant les quartiers rebelles, qui permettrait l'acheminement d'aide humanitaire et l'instauration de "couloirs" pour l'évacuation des 250 000 civils assiégés dans cette zone, dont près de 100 000 enfants.

Le chef des opérations humanitaires de l'ONU, n'a pu que supplier les belligérants de protéger les civils.

C'est une descente aux enfers pour le peuple syrien et l'on assiste, impuissants à un vrai génocide.

Quand le monde va-t-il réagir ?

Chantal Duranton

Syndicalisation

André Gaboriau, militant de l'Union Locale des Retraités du Grésivaudan et ancien membre de la commission Formation Développement, nous livre ses réflexions sur la nécessité d'un syndicalisme CFDT chez les retraités.

Le développement est au premier plan des préoccupations de la CFDT à tous les niveaux, notamment chez les retraités. La résolution du congrès de Nantes nous rappelle "*La CFDT retraités ne se développera pas uniquement par le simple transfert des adhérents salariés*"

Il faut se rendre à l'évidence, les adhésions nouvelles se font rares. Dans leur majorité les adhérents retraités sont restés fidèles à leurs engagements antérieurs quand ils militaient sur leur lieu de travail.

La vraie question que nous devons nous poser c'est "*pourquoi tous ne restent pas et que faire pour les retenir*" Quelle force cela représenterait !!

Trop nombreux sont ceux qui ne croient pas au syndicalisme chez les retraités. Et soyons honnêtes, les raisons que nous leur donnons ne sont pas forcément encourageantes. Lorsque l'on **arrive** en retraite c'est en général avec des projets plein la tête, pouvoir faire enfin ce que l'on n'a pas pu faire en étant au travail. Commencer une nouvelle vie, voyager, pratiquer une activité souvent physique, reprendre des études, pratiquer un art, donner du temps aux petits enfants, etc.

Et nous leur présentons un cahier revendicatif qui ne les concerne que de loin, plein de perte d'autonomie, de prise en charge du vieillissement, de la maladie, de maisons de retraites. Bien que quelquefois concernés par leurs parents, tout le monde n'est pas prêt à entendre ce discours. Il faut avoir la foi syndicale pour

croire que la solidarité nous demande de travailler à l'amélioration de cette phase plus difficile de la vie qui arrivera un jour pour tout le monde et qu'il est normal que ceux qui peuvent le faire, œuvrent pour ceux qui ne le peuvent plus.

L'action syndicale est indispensable pour être présents partout où se prennent les décisions concernant les "vieux" que nous sommes, ou serons, tous. Pour qu'elles soient prises dans le cadre d'une organisation sociale et non pas à partir de choix individuels trop souvent proposés et auxquels tous ne peuvent avoir accès. Nous n'avons plus d'employeur à convaincre mais la Société et plus particulièrement les Pouvoirs Publics. Tous les retraités ne sont pas des nantis, il y a beaucoup d'inégalités et d'injustices parmi eux.

Rester syndiqués à la CFDT c'est aussi marquer notre fidélité à cette "grande maison" que nous avons contribué à construire (certains dès ses débuts en 1964). C'est dire aussi notre fierté de la voir grandir, être de plus en plus reconnue sur les lieux de travail, capable de s'adapter aux transformations du monde et peut-être devenir la première force syndicale en France. Ne serait-ce que pour cela, ça vaut le coup de rester syndiqués et d'apporter notre contribution ne serait-ce que par notre cotisation.

Mais il faut convaincre celles et ceux qui sont susceptibles de nous rejoindre. Il faut aller leur dire,

en amont, bien avant leur départ du travail, que la CFDT aura toujours besoin d'eux lorsqu'ils **arriveront** en retraite. Que c'est toujours la même grande confédération. Qu'ils vont découvrir un autre visage de la vie syndicale. Après une action pour la solidarité plus immédiate de leur vie de travail, ils vont passer à une solidarité plus diffuse, beaucoup plus sociétale, mais tout autant nécessaire.

Dans les instances syndicales des "actifs" que nous pouvons fréquenter, il faut insister pour que soit rappelé que le syndicalisme chez les retraités est toujours nécessaire.

Pour citer Laurent Berger : "*le syndicalisme reste une orientation politique forte, un élément de notre identité, de notre histoire*".

Retraités inclus.

André Gaboriau

ÉLECTION TPE LES SALARIÉS VOTERONT DU 30 DÉCEMBRE AU 13 JANVIER

Les salariés des entreprises de moins de 11 salariés, les assistantes maternelles et les salariés du particulier, voteront par courrier ou par internet, du 30 décembre au 13 janvier.

Parlez-en autour de vous, proposez à vos connaissances de voter CFDT.

Ces élections aideront la CFDT à devenir 1^{ère} organisation.

Editeur : UTR 38 CFDT - Bourse du Travail -
32 Av de l'Europe 38 030 GRENOBLE Cedex 2
Imprimerie : UD CFDT 38
Directeur de publication : Josette DIZET

Rédacteur en chef : Chantal DURANTON
Rédacteur en chef adjoint : Serge HUET
Maquette et mise en page : Bernard ALBERT et
Maxence GIRARD

COMMISSION DEVELOPPEMENT FORMATION

La commission Développement Formation de notre UTR compte 16 membres qui se réunissent 4 à 6 fois par an. Deux membres de cette commission représentent notre département dans les commissions développement et formation de l'URR, un membre de chacune de ces commissions représente notre région pour le développement et la formation à l'UCR.

Développement :

Un stage de formation "développement" était organisé à LYON les 29 et 30 septembre 5 adhérents de notre UTR y ont participé.

Ces 2 journées ont permis la rencontre de militants de toute la région intéressés par ce sujet.

Le constat au niveau national est le suivant : trop de syndiqués quittant la vie active quittent aussi le syndicat. (lire l'article d'André Gaboriau sur la syndicalisation)

Un plan d'action a été défini pour notre UTR lors de la dernière réunion de notre commission Développement/Formation le 4 octobre. La tâche est rude et ingrate mais nous avançons...

Formation :

La formation maintient, développe nos connaissances, elle

nous permet de rester « dans le coup », elle nous oblige à faire marcher nos cellules grises, à rencontrer d'autres personnes, il n'y a ni devoirs ni notes, ni examen, c'est généralement un moment agréable..., alors pourquoi a-t-on tant de mal à remplir nos journées de formation ?

Il y a une commission UTR, une commission URR et une commission Nationale. Beaucoup de militants réfléchissent, travaillent, proposent des formations. La commission de l'Isère proposera dans les mois à venir en plus des formations traditionnelles (voir avec votre ULR), des formations spécifiques sur : la sécurité domestique et la diététique, la sécurité routière une journée d'information sur le revenu universel et d'autres à définir. Les lois, les idées, la société évoluent.

Les retraités doivent être présents, accompagner ces évolutions. Pour cela, ils ont besoin de se former en permanence. La commission formation est là pour ça. Aidez-nous à vous aider.

Pierre DUMONTANT

Prochaines Formations :

- **Journée CFDT sur le Revenu universel d'insertion**

Moirans le 27 janvier 9h00- 16h00

- **Formation sur la sécurité domestique et la diététique**

Grenoble le 17 janvier 9h00 12h00

- **Formation sur la sécurité routière**

Grenoble courant mars 2017

Renseignez vous auprès de votre ULR

Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA)¹

"On se fait ponctionner 230 millions sur les sommes non utilisées de la Casa¹ pour combler le trou de l'Ondam². Et 50 millions pour les départements à destination du RSA³ ! La colère monte. Et elle est légitime."

Les raisons de la colère

Depuis trois ans, on allège ainsi le fardeau de l'Assurance maladie au détriment du... budget de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie(CNSA)⁴.

Cette colère est légitime parce que, depuis avril 2013, date de la création de la Casa, elle n'a encore jamais été utilisée complètement en direction des personnes âgées alors que la loi ASV⁵ est en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Plus encore, le gouvernement a prévu une rallonge de 50 millions pour aider les départements à financer le RSA... tirés de « la cagnotte de la Casa ». Certes les retraités sont et resteront solidaires. Mais on peut surtout s'interroger sur la qualité du respect des règles comptables et des budgets « affectés » de la part de l'État.

Pour la CFDT Retraités qui s'est toujours engagée dans le cadre du projet de loi ASV, ce détournement est d'autant plus inacceptable que les besoins sont croissants en direction des personnes âgées.

Dominique Fabre
Secrétaire générale de la
CFDT Retraités

¹ **CASA** Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie

² **ONDAM** Objectif national de Dépenses d'Assurance Maladie

³ **RSA** - Revenu de Solidarité Active (remplace le RMI)

⁴ **CNSA** Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

⁵ **ASV** Adaptation de la Société au Vieillessement

Une innovation de l'ULR de Roussillon

Choisir sa maison de retraite 30km autour de Roussillon

En 2015, suite à une proposition d'un membre du bureau, il a été décidé de réaliser un document qui recense l'ensemble des maisons de retraite situées sur le territoire d'influence de l'ULR. Il est important de préciser que cette union locale possède des adhérents sur un territoire qui englobe 5 départements (l'Isère, le Rhône, la Loire, la Drôme et l'Ardèche) dans un cercle de 30 km de rayon autour de Roussillon. Ce recensement a concerné 46 établissements, 12 en Isère, 2 dans le Rhône, 7 dans la Loire, 10 dans la Drôme et 15 en Ardèche.

Informen les personnes âgées

Ce document a été réalisé dans un but informatif. Il est fait pour les retraités qui n'ont pas la possibilité de manipuler avec aisance l'outil informatique. C'est un catalogue sur lequel chacun pourra trouver les établissements qui se situent à proximité de son domicile. Il n'y a aucune publicité pour mettre en avant un établissement, uniquement des fiches d'une page avec les principaux renseignements comme le type de structure (EHPAD, foyer, résidence,

MAPA...), le statut (privé, associatif ou public), le nombre de lits, le coût journalier sous la forme de 4 fourchettes comprises entre 45€ à plus de 80€ par jour, la présence d'une unité protégée ou Cantou, l'adresse, les numéros de téléphone ainsi qu'une présentation succincte correspondant au questionnaire que l'ULR avait préparé en direction des établissements. Chaque fiche est agrémentée de photos (3 ou 4), pour la majorité prises à l'extérieur. Dans le document, il y a aussi quelques textes explicatifs sur les définitions des structures d'hébergement, la gériatrie, le calcul de la dépendance, l'aide sociale aux personnes âgées, l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), la détermination des GIR (degré de dépendance), la démence et les troubles cognitifs...

Un document qui correspond aux attentes

Il a fallu pratiquement 9 mois aux membres du bureau de l'ULR pour réaliser de A jusqu'à Z ce document, tiré à 700 exemplaires. Cela a eu un coût important pour la section qui a bénéficié des aides de l'UTR CFTD

de l'Isère et des communes de Roussillon et Salaise. Le document a, bien sûr, été distribué à tous les membres de l'ULR, mais aussi aux établissements qui ont répondu au questionnaire, aux élus des communes concernées, aux CCAS. Quelques médecins ont eu ce document et le retour est que ce petit livret de 65 pages répond à leurs attentes pour conseiller leurs patients.

Jean-François GERMAIN

Un document qui pourrait obtenir le label « Droits des usagers »

L'ULR de Roussillon a reçu le message suivant de la part d'une personne de l'ARS, Magali Coquelin : « Je fais suite à un article du Dauphiné du 16 mars dernier qui évoquait votre guide pour choisir sa maison de retraite. Je travaille à l'Agence régionale de santé et je m'occupe de faire connaître un label « Droits des usagers ». J'ai pensé que votre projet pourrait rentrer dans les critères de sélection. ». Si, cela se réalise, ce sera une fierté pour tous les membres du bureau de l'ULR d'autant plus que nous avons appris par téléphone avec cette responsable de l'ARS que ce document pourrait être aussi sélectionné sur le plan national au niveau du ministère de la santé. Le souhait du bureau de l'ULR CFTD de Roussillon est que d'autres ULR reprennent l'idée de réaliser un tel document pour leur territoire d'influence.



ULR Grenoble-Agglomération et Sud Isère AG du 10 octobre 2016

Environ 50 adhérents étaient présents et environ 100 pouvoirs. Cette Assemblée était très masculine, 35 Hommes et 9 Femmes. Nous avons apprécié la présence d'Elisabeth Le Gac Secrétaire Régionale de l'URI CFTD Auvergne-Rhône-Alpes et de Lionel Picollet secrétaire UD CFTD 38

Les différentes lois parues ces derniers temps ont été présentées :

Notamment par Jérôme DOUADY :

- **Loi santé** : le point principal est le tiers payant.
 - **Loi d'adaptation de la société au vieillissement** : création des CDCA (conseil départemental pour la citoyenneté et l'autonomie) ; Foyers-logements qui deviennent des résidences d'autonomie.
- Par Elisabeth LE GAC :
- **Loi Travail** : loi arrivée sans ac-

cord national, point important : sécurisation des parcours professionnels = CPA (Compte personnel d'activité) non complet mais cela constitue une première étape.

C'est une loi qui doit permettre d'adapter les règles du travail aux réalités et évolutions de la société.

Intervention de Lionel Picollet, secrétaire UD CFTD 38

- Il y a trop de cloisonnement au sein

de la CFDT. Il faut valoriser les ressources militantes.

- Bourse du travail de Grenoble : les financeurs veulent se désengager (mais la convention dure jusqu'en 2018), nous pourrions avoir à payer un loyer en fonction de la surface occupée.

- Bourgoin et Voiron font face à la fermeture annoncée de leur Bourse du travail.

Rapport financier.

Le déficit de 2014 est dû à la sortie du guide de l'hébergement des personnes âgées sur Grenoble-agglomération et Sud-Isère. Il en reste encore à votre disposition.

Nous sommes aujourd'hui : 459 ad-

hérents.

Rapport d'orientation

(6 points principaux)

- Etre un groupe de réflexion et de pression
- Migrants : rechercher l'action que nous pourrions mener
- Aide aux déplacements
- Etre présent et visible dans les CVS (Conseils de la Vie Sociale) dans les EHPAD
- Continuer à travailler sur le développement
- Logement des personnes âgées

Un Nouveau conseil et une commission de contrôle des comptes ont été élus.

Françoise LAPIERRE

ULR du Voironnais Foire de la Saint Martin

Nos militantes et militants étaient présents malgré la pluie



Josefette DIZET

ULR du Grésivaudan

Une action de prévention du diabète

Dans le cadre de la Convention de Partenariat MACIF-CFDT, une action de prévention sur le thème du diabète et de la nutrition a été présentée aux adhérents de l'ULR CFDT et de l'antenne ALERTES du Grésivaudan le vendredi 16 septembre 2016.

Le saviez-vous ?

Le diabète touche 3,5 millions de français et on estime que 700 000 diabétiques ignorent leur état.

Une alimentation équilibrée et une activité physique régulière permettent de réduire les risques du diabète.

Déroulement de la journée :

Au fur et à mesure du déroulé de la matinée, nous avons constaté que malgré le nombre réduit de participants, les échanges étaient très riches et les questions nombreuses. Le binôme infirmier – nutritionniste a super bien fonctionné.

En plus du café d'accueil, un buffet composé de boissons (dont un jus de pommes fait par une des adhérentes de l'ULR), fruits secs, cake aux olives, feuilletés au fromage (faits maison) clôturait cette matinée.

Ce moment de convivialité a suivi le passage de ceux qui le souhaitent auprès de Cyril, l'infirmier chargé du dépistage de glycémie.

Un repas pris en charge par l'ULR CFDT Grésivaudan avait été prévu pour 13h00 dans un village.

J'ai été un peu déçue par le manque de participants, mais j'ai été encouragée par la qualité des intervenants, des interventions et par l'implication des participants.

Une leçon à tirer de cette action : prendre en compte la population (jeunes, moins jeunes), leurs occupations, la période la plus propice (éviter vacances, cures, rentrée scolaire etc...).

Dans le cas qui nous intéresse, le fait de mettre en avant la CFDT a certainement freiné certains... (amalgame politique et prévention santé !)

Constat personnel : certaines personnes (même autour de moi) ne souhaitent pas faire le dépistage du diabète (peur de connaître le

résultat)...

Retour très positif des intervenants qui ne s'attendaient pas à la richesse des débats et regrets pour certains de n'avoir pas pu venir ou de n'être pas venus.

Cette expérience est totalement différente de la précédente menée sur les risques incendies.

Encore merci aux participants qui m'ont permis d'organiser cette journée, qui m'ont aidée à remettre en



Gigi CLET

ordre la salle (tables, tableaux et chaises)...

Peut-être une nouvelle action Prévention l'année prochaine : la maison de Prudence (risques d'accidents dans l'habitat).

Gigi CLET

Le Droit Au Logement Opposable (DALO), comment ça marche ?



"Quand Christian Le Brun a vu arriver récemment des dossiers de personnes âgées devant la commission DALO (Droit Au Logement Opposable), ce fut la surprise. Habituellement, c'était plutôt des familles monoparentales qui recouraient à la loi DALO suite à une expulsion ou un besoin de logement après une séparation. C'était nouveau que des retraités se retrouvent sans logement, parce qu'ils ne peuvent plus assumer les charges d'une location. Cet adhérent de notre syndicat siège en effet à cette commission pour l'UDAF (union départementale des associations familiales) en tant que membre de la CSF (Confédération Syndicale des Familles). Repères recueille son témoignage, car cela peut

aider les nôtres qui siègent dans les CCAS pour la CFTD ou qui militent dans des associations en faveur des plus démunis."

Votée en 2007 la loi DALO constitue le dernier recours pour des personnes ou familles qui n'ont pas ou plus de logement. Ces personnes doivent déposer un recours individuel devant une commission de médiation (COMED) nommée dans chaque département par le préfet. Cette commission devra, dans un délai de 3 mois pour le logement ou 6 semaines pour l'hébergement, décider du caractère prioritaire et urgent de la demande.

Lorsque la décision de la commission est favorable, le préfet dispose de 6 semaines pour proposer un hébergement ou de 6 mois pour proposer un logement. Pour motiver sa décision dans le cas du logement, la commission jugera que des démarches préalables (demande logement social) ont bien été effectuées depuis un temps suffisant et que la famille se trouve dans une des 6 situations suivantes : absence de logement, expulsion sans solution, sortie d'hébergement, locaux insalubres, locaux sur-occupés (à condition d'avoir un enfant mineur ou personne handicapée), absence de proposition de logement social dans un délai supérieur à 13 ou 25 mois selon la localisation de la commune dans l'Isère.

La Commission de médiation doit rendre un avis motivé pour chaque recours. En cas de refus du recours, le demandeur a deux mois pour faire un recours gracieux devant la COMED ; il peut aussi faire un ou des recours contentieux au tribunal administratif en fonction de la façon dont sa demande a été traitée. Le droit à l'hébergement étant également reconnu par la loi, il est possible pour les gens dans la rue de faire un recours DAHO (droit à l'hébergement opposable) pour obtenir selon leur situation un hébergement d'urgence ou d'insertion ; il faut dans ce cas, comme démarche préalable, avoir appelé le 115 depuis peu de temps ou avoir fait un dossier au POHI (pôle d'orientation vers l'hébergement d'insertion).

La COMED de l'Isère traite autour de 1000 dossiers par an (800 DALO et 200 DAHO) Aujourd'hui le taux de dossiers acceptés se situe autour de 25 à 30%. Le DALO a conduit à 1058 relogements effectifs sur les 6 premières années, ce qui est faible par rapport aux 24 000 demandes actives de logement social en Isère. Pour le

DAHO aussi, les résultats sont en décroissance et sont loin de répondre aux besoins.

La loi ne semble donc pas remplir efficacement le rôle qui lui avait été attribué. Les causes en sont multiples. Le dossier à envoyer à la préfecture doit être correctement rempli et complet (identité, ressources, justification de la situation et des démarches) avec une photocopie des pièces justifiant les déclarations avancées. Ce n'est pas le cas actuellement pour un tiers des dossiers que la COMED doit déclarer incomplets. Les autres causes d'échec sont l'appréciation du délai à imposer entre les premières démarches et le recours. Pour l'hébergement, ce sont la situation administrative du demandeur et l'absence de places en hébergement d'urgence ou d'insertion qui sont les principales causes d'échec des recours. La loi, contrairement à ce qui en était attendu, n'apporte donc qu'une faible aide à la résolution des problèmes du mal-logement.

Christian LE BRUN

Pour remplir les dossiers il est possible de trouver une assistance bénévole auprès d'une permanence inter-associative qui se tient tous les lundis de 13h à 16h à la maison des associations de Grenoble.

Coup de Coeur : **Moi, Daniel Blake** film de Ken Loach

Ce film a reçu la palme d'or lors du dernier festival de Cannes. Il raconte l'histoire de Daniel Blake un charpentier sexagénaire, veuf, cardiaque, qui est interdit de travail par ses médecins mais doit néanmoins rechercher un emploi sous peine de suppression de ses aides sociales ! Certes, la façon de filmer de Ken Loach est conventionnelle et il ne faut pas s'attendre à des surprises de ce côté-là. Mais quel cinéma militant ! Toutes les absurdités d'une société ultra-libérale (on est au Royaume Uni) sont passées en revue, parfois jusqu'à la caricature. La

déshumanisation des rapports entre l'Etat et le citoyen (gestion des chômeurs, de la santé publique, de la police) est montrée sous un angle tragi-comique et kafkaïen. L'employée compatissante qui tentera d'aider Daniel Blake dans ses démarches se fera vertement sermonner par sa hiérarchie car elle est sortie du cadre et de ses prérogatives. Les entreprises de Sécurité sont partout omniprésentes. On n'aide plus, on ne discute plus, on flique, on surveille on menace... Et malheur à qui ne maîtrise pas l'informatique ou n'a pas de smartphone ! Ken Loach

pose un regard attendri sur ces victimes de la mondialisation et de la déshumanisation des relations sociales. L'interprétation du film est excellente avec une mention spéciale pour Hayley Squires qui incarne avec beaucoup d'émotion et de retenue une jeune mère de famille qui tente de survivre pour donner un avenir à ses enfants.

Un beau film, engagé, citoyen, généreux, qui met en scène les perdants du système. Ken Loach continue en cela son œuvre cinématographique sociale et combattante.

Jean-Pierre THOMAS

RÉINVENTER LE PROGRÈS

L'écologie est-elle l'ennemie du progrès ? Laurent BERGER secrétaire général de la CFDT et à Pascal CANFIN directeur général de WWF France, cosignent avec le journaliste Philippe FRÉMEAUX éditorialiste à Alternatives Économiques l'essai : *Réinventer le progrès*.

Le dirigeant d'une organisation syndicale française dialogue avec le directeur d'une ONG environnementale autour des enjeux de l'indispensable transition écologique. Un échange essentiel. Comment redessiner un futur qui fasse envie ? La mondialisation bouscule nos repères ; la révolution numérique remet en cause les formes traditionnelles du travail ; la croissance est en panne, et sa relance sous sa forme actuelle n'est pas souhaitable en raison des dégâts environnementaux qu'elle engendre.

www.lespetitsmatins.fr/collections/reinventer-le-progres/

Et si, au fond, ces bouleversements étaient une occasion de renouer avec le progrès ? Car, oui, il est possible de concilier le progrès social et la transition écologique, nous disent Laurent Berger et Pascal Canfin.

Sans minimiser les contraintes ni promettre de solutions magiques et tout en poursuivant l'objectif d'émancipation que porte historiquement le mouvement social, le dirigeant syndical et le responsable écologiste apportent une ré-

ponse à tous ceux qui voient dans l'écologie une ennemie de l'emploi. Ils proposent des solutions innovantes pour réinventer une société à la fois ouverte et protectrice, soutenable et pourvoyeuse de bien-être pour tous.

Françoise LAPIERRE

Dernière minute

Maurice GUIGNIER vient de nous quitter

Maurice est décédé dimanche 11 décembre suite à un AVC. Il était très actif à tous les niveaux de la CFDT retraités comme SG à l'ULR de Grenoble, à l'UTR de l'Isère puis à la région Rhône Alpes. Il était également membre du bureau national. Nous garderons un grand souvenir de lui. À Josette son épouse, à ses enfants et à toute sa famille nous adressons nos sincères condoléances.



Enquête CFDT sur la situation réelle des aidants

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a donné un statut aux aidants et même un droit au répit. Aidants retraités mais aussi aidants en activité salariée. Toute la CFDT est concernée : des accords d'entreprise ont même déjà été conclus sur ce sujet.

Pour être au plus près des besoins de ces aidants et les conforter dans leurs droits, l'UCR continue de mener une enquête jusqu'à la fin décembre. On peut y répondre en cliquant sur le lien :

<http://cfdt.net-survey.eu/SurveyManager/surveys/cfdt/aidantsucr/Ethnos.dll>

N'hésitez à proposer l'enquête autour de vous.

Sommaire

Editorial	P.1
Alep	P.1
Formation du bureau UTR	P.1
Vie de l'UTR	
Syndicalisation	P.2
Commission Dév. Formation	P.3
CASA	P.3
Vie des ULR	P.4 et 5
Dossier	
Droit opposable au logement	P.6
Fiches de lecture	
Coup de cœur pour un film	P.7
Réinventer le progrès	P.7
Brèves	
Politiques vieillissement	P.8
Fresque Bourse du Travail	P.8

Choisir sa maison de retraite en un clic

C'est maintenant possible en Isère

"ViaTrajectoire" est un annuaire en ligne, accessible depuis n'importe quel ordinateur. Il permet de sélectionner une maison de retraite en

fonction de différents critères : localisation, services proposés, prix pratiqués... Une fois les établissements repérés grâce à l'annuaire, "ViaTrajectoire" permet de faire une ou plusieurs demandes d'admission et de se mettre en liste d'attente en un seul clic.

Le département de l'Isère vient de rendre cet outil opérationnel pour tous les demandeurs. Une information sera envoyée aux médecins isérois. Une formation à l'utilisation de ce nouvel outil est prévue pour les 150 établissements concernés, également pour les CCAS et services sociaux de proximité afin d'aider les familles à remplir leur dossier d'admission.

Nos U.L.R sont invitées à faire remonter les témoignages permettant de suivre la mise en place et d'évaluer les avantages de ce nouveau dispositif.

Maxence Girard

Les CDCA tardent à se mettre en place, les Coderpa perdurent

Depuis le 10 septembre 2016, les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) devraient remplacer à la fois les Coderpa (Comités départementaux des retraités et des personnes âgées) et les CDCH (Conseils consultatifs des personnes handicapées).

Principale avancée apportée par les CDCA les comités seront non seulement compétents "en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques", mais aussi pour toutes les questions liées à l'accessibilité, au logement, à l'intégration sociale, au tourisme.

En attendant l'instauration du CDCA dans l'Isère le Coderpa est reconduit au moins jusqu'au 30 avril 2017.

M.G.

La fresque rénovée à l'entrée de la Bourse du Travail de Grenoble

L'histoire des luttes syndicales à partir d'affiches...



Cœuvre de 5m de haut pour 14m de large sur les dangers et les bienfaits du travail... Si la fresque rénovée a été inaugurée le 20 juin 16, c'est que la restauration a pu se faire grâce au financement participatif.

Cette fresque d'Ernest Pignon Ernest, père du "street art" (art de la rue) date de 1979. Elle avait été inspirée par des affiches syndicales "locales" et par des échanges avec des habitants.



Bernard ALBERT

Pour être encore mieux informé... Restons branchés...

Abonnez-vous à la newsletter sur le portail de la CFDT :

https://www.cfdt.fr/portail/confederation-j_5

N'oubliez pas de nous envoyer votre adresse mail à : retraites.cfdt.isere@orange.fr